

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Présentation du programme ACTEE + Zoom sur CHÊNE 4

31/05/2024

Le programme ACTEE, généralités

Le programme ACTEE : un programme porté par la FNCCR

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

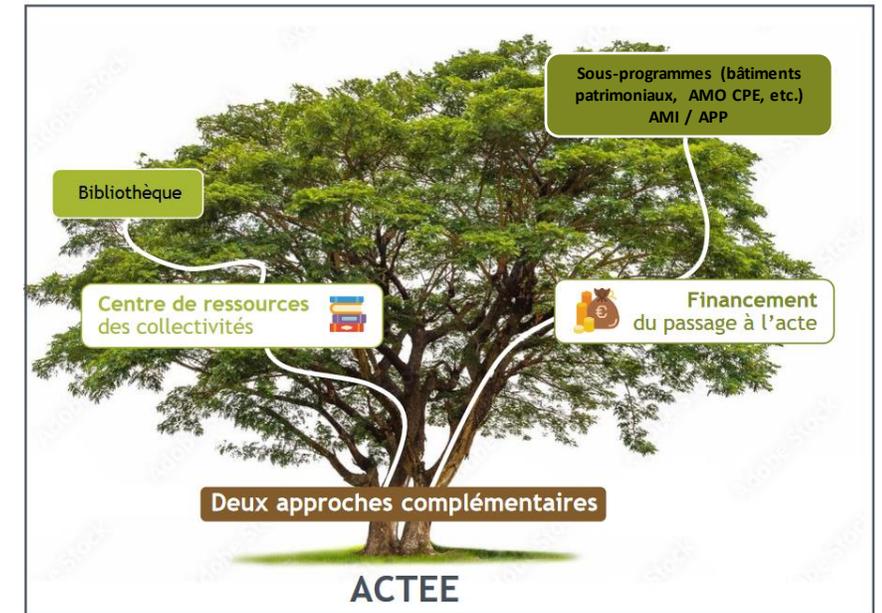
- Objectif : Accompagner les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

→ l'efficacité énergétique des bâtiments publics (maîtrise des usages et rénovation du bâti)
→ la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

- Comment ? Lever les freins que les collectivités peuvent rencontrer **en amont de travaux**

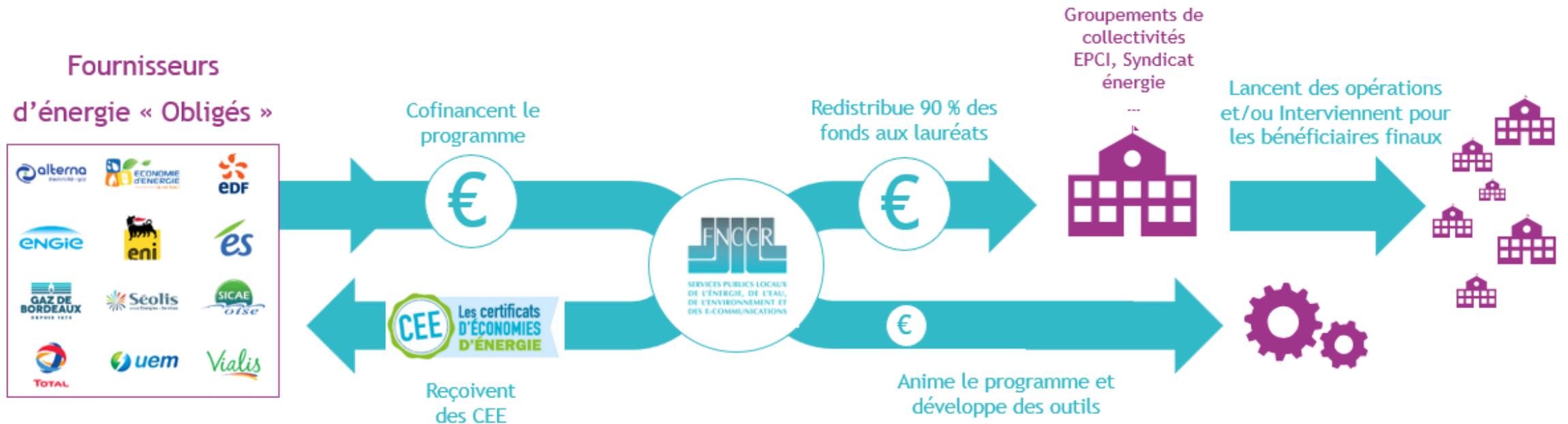
⇒ 2 approches complémentaires d'aide à la décision :

1. Une **aide financière**
2. Mise à disposition d'un **centre de ressources**



ACTEE : un programme CEE pour impulser la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics

ACTEE



ACTEE + : l'aventure continue jusqu'à fin 2026

Renouvellement du programme
jusqu'à fin 2026
(une durée de près de 4 ans!)

220 M€ :
un budget doublé
Toujours 90% reversé
directement aux collectivités
(10% pour le centre de
ressources)



Centre de ressources enrichi

Animation régionale renforcée

Cellule d'appui

Centre de ressources

Fonds CHÈNE

SP LUM'ACTE

SP EFF'ACTE

SP Bâtiments patrimoniaux

SP Sobriété

Outils ACTEE

Les Appels à projets avec une aide financière adaptée

PROGRAMME
ACTEE



5 axes de financements pour encourager au passage à l'acte

1. Ressources humaines

2. Outils de suivi des consommations

3. Etudes techniques

4. Maîtrise d'œuvre

5. Assistance à maîtrise d'ouvrage

- 90% des fonds reversés directement aux collectivités territoriales
- Des Appels à Projets et Sous-Programmes dédiés aux collectivités territoriales

Animation de réseau et Centre de Ressources

Un réseau des Economies de Flux très actif

- Formations
- Groupes de travail (communication, financement, juridique, technique)
- Rencontres territoriales



Animation territoriale

- Comités régionaux
- Webinaires
- Rencontres CARTE
- ACTEE Tour
- Rencontres territoriales bâti patrimonial en partenariat avec le CNOA

Un centre de ressources en accès libre!

- Bibliothèque : Guides, fiches techniques, modèles de cahiers des charges et conventions
- Outils numériques : cartographies des facilitateurs, simulateurs

Plus largement : le parcours utilisateur



- Financement ressources RH (économies de flux)
- Financement études techniques (audits, stratégies pluriannuelles d'investissements, SDIE ...)
- Financement MOE
- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

- Financement outils de suivi et de mesure (logiciel suivi conso, enregistreur de temp, capteur, caméra thermique ...)
- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

PROGRAMME
ACTEE

Zoom sur le Fonds CHÊNE 4

Structures éligibles : une mutualisation encouragée

Structures éligibles au rôle de coordinateur et pouvant candidater seules

Structures éligibles en tant que coordinateur, membre, membre unique, ou bénéficiaire final

Structures éligibles au rôle de coordination et/ou pouvant candidater seules	
Collectivités Territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Communes > 3 500 habitants - Départements - Régions
EPCI à fiscalité propre	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés de Communes (CC) - Communautés d'Agglomération (CA) - Communautés Urbaines (CU) - Métropoles
EPCI sans fiscalité propre	<ul style="list-style-type: none"> - Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR) - Pôles Métropolitains - Syndicats Mixtes fermés et ouverts - Syndicats intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) - Syndicats intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM) - Syndicats intercommunaux à la carte
Entreprises Locales Publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Sociétés Publiques Locales (SPL)

Structures éligibles en tant que bénéficiaires rattachés à un groupement

Structures éligibles soit en tant que membre, rattaché à une structure éligible au rôle de coordinateur, soit en tant que bénéficiaire final

Structures devant obligatoirement se rattacher à une structure éligible au rôle de coordination	
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Communes < 3 500 habitants
Entreprises Locales Publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Sociétés d'Économie Mixte (SEM) - Sociétés d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP)
Agences d'ingénierie territoriale à but non lucratif partenaires des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Agences Locales Énergie Climat (ALEC) - Agences Régionales Énergie Climat (AREC) - Agences Techniques Départementales (ATD) - Agences Techniques Régionales (ATR)
Établissements Publics Administratifs (EPA) sous tutelle d'une administration territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) - Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) - Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) - Centres de Ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS) - Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)
EHPAD rattachées à une collectivité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées dépendantes (EHPAD) rattachées à une collectivité territoriale

Le Fonds CHÊNE : principal instrument d'ACTEE pour financer les projets de rénovation énergétique

5 lots de financement pour vous aider à lancer vos projets de rénovation énergétique !

01 ●

Recrutement d'économistes de flux

L'économiste de flux aide à mesurer les consommations et à planifier les rénovations.

02 ●

Outils de suivi et de mesure des consommations d'énergie

Les outils de suivi et de mesure permettent de connaître le parc et ses consommations.

03 ●

Etudes énergétiques

Les études énergétiques permettent de mieux connaître les bâtiments et de choisir quelle rénovation mener.

04 ●

Maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation énergétique

La maîtrise d'œuvre aide à suivre les travaux de rénovation énergétique et à s'assurer de leur qualité.

05 ●

Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Les AMO aident dans le montage technique, financier et juridique des projets de rénovation.

- **Porteurs de projets éligibles:** collectivités (communes, dépt, régions), EPCI, SDE, SPL...
- **Bâtiments éligibles :** bâtiments publics territoriaux à usage tertiaire

Lot 1 – Ressources humaines : postes d'EF

Economies de Flux

Interactions plus fortes au sein du **réseau CARTE** (journées communes, catalogue partagé de formations)

- Taux **minimum : 40%** du salaire brut chargé
- Financement des **reconductions de postes CDD!** (Postes reconduits dans la période d'éligibilité des dépenses)
- Choix = pousser à la **pérennisation des postes : 65%** pour les créations de postes en CDI et de titulaires

Type de contrat	Taux de financement
CDD (création de poste ou reconduction)	40%
Alternant	40%
Création de poste CDI ou titulaire	65 %
CDI ou titulaire déjà en poste (dont EF ACTEE 2)	Non éligible
Stagiaire	Non éligible
Econome de flux Bâti scolaire (tout contrat)	+ 25 %
Bonus NZI	+ 15 %

Lot 1 – ressources humaines – pièces justificatives

Phase candidature



Transmission de la fiche de poste Economie de Flux (missions, profils recherchés, type de contrat...)

Transmission du PV, ou Compte rendu du CSE pour prouver la création de poste

Partage de la lettre de mission et présentation de l'équipe associée le cas échéant



Précision indicative sur le nombre de bâtiments et communes en suivi le cas échéant

→ Favoriser le bon dimensionnement du poste avec le projet porté

Phase appel de fonds



Signature de la charte dès prise de poste pour bénéficier de l'accompagnement du réseau

Liste des communes et bâtiments suivis et niveau d'accompagnement associé



Justificatif du temps passé par les économistes de flux bénéficiant du bonus bâti scolaire

Lot 2 – Outils de mesure et de suivi des consommations

Mieux connaître ses consommations et cibler les actions

- **Sous-axes**
 - Outils **de mesure et télérelève** (sondes, thermomètres, capteurs...)
 - Outils **mobiles** de diagnostic thermique (caméra thermiques...)
 - Outils **logiciels de suivi** des consommations énergétiques
- GTB non financées
- Financement à **50%** de l'ensemble des outils

Lot 2 – Outils – pièces justificatives

Phase candidature :

- Transmission du devis (recommandé)
- Transmission de la fiche technique du produit (recommandé)
- Apporter toute précision utile: nature et utilisation de l'outil, marque du produit, lien avec le projet global

Phase appel de fonds :

- Facture certifiée

Lot 3 – Etudes énergétiques

Connaitre son patrimoine et déterminer un plan d'action

- Etudes **techniques** (audits énergétiques selon cahier des charges type ACTEE, STD, étude de faisabilité, etc.)
- Etudes **financières** (intracting, etc.)
- Taux de financement de **base : 50%** (hors pré-diagnostics et COE : 20%)
- Etude de faisabilité EnR non éligibles
- Inéligibilité des études réalisées en interne

Trois types d'études bonifiées :

- **SDIE** et audits énergétiques réalisés dans le cadre d'un SDIE : **+ 10%**
- Études **décarbonation** (étude de substitution gaz/fioul, multiénergies, de 1er niveau) : **+ 30 %**
- **Audit énergétique** réalisé sur un **bâtiment scolaire : + 30%**

Bonus **+ 15%**
pour les communes rurales (et ZNI)

Lot 3 – Etudes– pièces justificatives

Phase candidature :

→ **Identification des bâtiments pour toute demande d'étude**

→ **Cahier des charges** pour toute étude demandée

→ pouvoir s'assurer de la bonne conformité des études sollicitées avec le programme ACTEE

→ S'assurer que les actions demandées sont matures et prêtes à être déployées : se prémunir des reliquats

→ Transmission du **devis** (le cas échéant)

Phase appel de fonds :

→ **Transmission systématique des rapports d'études** finalisés et des **indicateurs** liés au bâtiment étudié

→ Alimentation d'un observatoire des bâtiments publics avec des données issues du terrain

→ Pour les audits énergétiques : les indicateurs correspondent au 2 premiers volets de l'annexe 5 du CdC Type

→ Facture acquitée et certifiée

Lot 4 – Etudes de maîtrise d'œuvre (MOE)

Concevoir son projet de rénovation énergétique

- Financement de **toutes les phases** des études de maîtrise d'œuvre (loi MOP) - hors marchés de conception-réalisation (CPE, MPGP..)
- Pour les **bâtiments ayant déjà fait l'objet d'un audit énergétique et d'un document de programmation**
- Projets de rénovation **visant minimum les objectifs du DEET + prenant en compte la QAI et le confort d'été**
- Deux taux "de base" selon l'ambition énergétique
 - objectif - **40%** de conso d'énergie* : **20% du coût HT**
 - objectif - **60%** de conso d'énergie*, ou BBC Reno : **60% du coût HT**
- Cas particulier **des DROM** (Guadeloupe, Réunion, Mayotte, Martinique, Guyane uniquement) : **60% du coût HT**
- **2 bonus cumulables**
 - Communes **rurales** / ZNI (hors DROM) : **+ 15 %**
 - **Bâti scolaire** : **+ 5%** (7 500€ max)
- Plafond propre à chaque taux de subvention (max : 120 000€)

*par rapport à l'année de référence choisie entre 2010 et 2019

Lot 4 – MOE : pièces justificatives

Phase candidature

1. **Audit énergétique amont ou équivalent** pour s'assurer que la MOE sera bien réalisée et que les travaux qui seront faits ont bien été réfléchis

Si pas d'audit énergétique réalisé, ni prévu

=> 3 options :

- Fournir une étude équivalente (dont la qualité / pertinence sera jugée par l'instructeur ACTEE)
- Prouver que cela n'est pas pertinent (ex. Bâti ancien) => fournir une étude adéquate
- Prouver qu'un audit équivalent à celui du CdC ACTEE sera fait en phase DIAG par le MOE (inclus dans CdC de recrutement du MOE)

2. Document de programmation du maître

d'ouvrage qui indique le scénario de travaux choisi à la suite de l'audit

ou CCTP du cahier des charges de recrutement de la MOE / concours d'architecte, qui indique les travaux qui seront demandés au MOE et l'ambition énergétique associée

=> pour fixer le taux de subvention adapté

Phase appel de fonds (ou avant)

- **Mémoire technique du MOE + phase APD**
=> Pour nos indicateurs et valider le taux de subvention demandé en phase candidature
- **Factures acquittées et certifiées**

Lot 5 – AMO et autres prestations intellectuelles

Accompagner à la montée en compétences et connaissance

- **Tout type d'AMO** lié efficacité énergétique, d'ordre **technique, juridique**, ou **financier** (AMO décret tertiaire, AMO mise en place d'un CPE, d'un plan de comptage, MOD, etc.)
- Prestations de **sensibilisation** à destination des élus et usagers
- Taux de financement de **50%** sur chaque prestation
(exception : AMO "suivi de projet ACTEE : 20% pour 1 an)
- Eligible au **bonus communes rurales / ZNI (+15%)** : 65%
- **Pas de plafonds** , sauf pour la MOD (20 000€ / bâtiment)

Lot 5 – AMO – pièces justificatives

Phase candidature :

→ **Identification du bâtiment** pour toute AMO ciblée sur un bâtiment

→ **Cahier des charges** pour toute AMO demandée

→ pouvoir s'assurer de la pertinence de l'AMO demandée

→ S'assurer que les actions demandées sont matures et prêtes à être déployées : se prémunir des reliquats

→ Transmission du **devis** (le cas échéant)

Phase appel de fonds :

→ **Transmission systématique des livrables** finalisés le cas échéant, ou comptes-rendus, supports, etc. Selon l'AMO sollicitée

→ **Facture acquittée et certifiée**

Calendrier CHÊNE 4

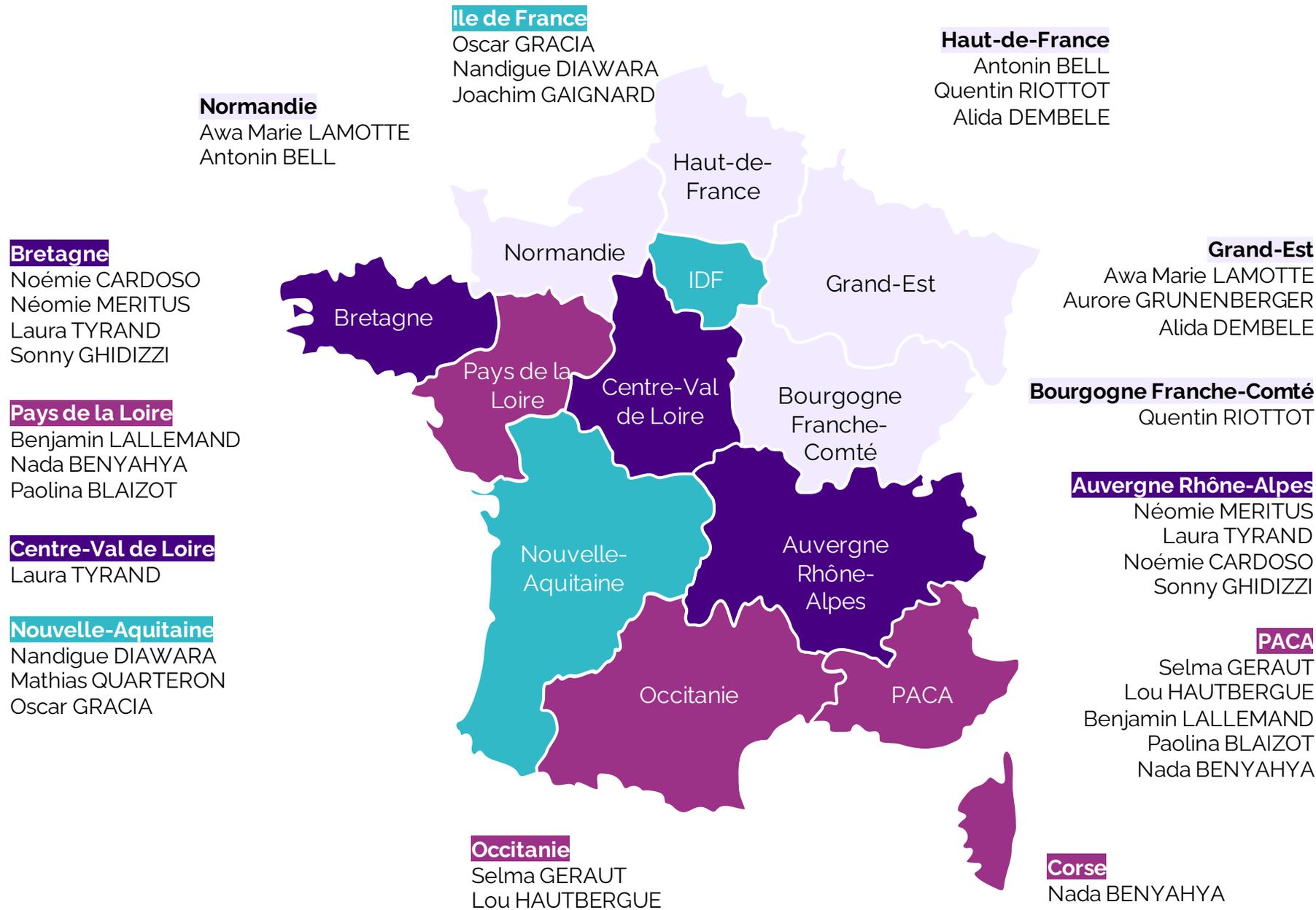
Candidatures par saisons depuis le 1er juin 2023

CHÊNE - Saison 4

- **Ouverture** / date de début d'éligibilité des devis et recrutement EF : **2 mai 2024**
- **Début d'éligibilité des dépenses = date de dépôt** (validation) **de la candidature** sur le Portail (/!\ sans garantie que les actions soient retenues par le jury)
- **Clôture des candidatures** : **20/09/2024**
- **Jury** : fin **novembre 2024** (prévisionnel) => annonce des lauréats

Fin des conventions : **30/09/2026** (Fin d'éligibilité des factures)

L'équipe ACTEE



Coordinateurs

- **Clara JAMES**
c.james@fnccr.asso.fr
- **Samy HAMDY**
s.hamdi@fnccr.asso.fr
- **Sophie POTIER**
so.potier@fnccr.asso.fr
- **Donatien LAUFER**
d.laufer@fnccr.asso.fr

ZN
Joachim GAINARD

